

**RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 7 juin 2007

**Demandeur :** Groupe de recherche appliquée en macroécologie

---

**Référence :** Gaz Métro – 9, document 10, page 41, budget du FEÉ

**Question :**

**4.1** HQ a, dans son PGÉÉ, un poste budgétaire sous la rubrique « *Contingence* », lequel représente 8 % des dépenses prévues.

Est-ce que l'ajout d'un tel poste serait souhaitable pour le FEÉ?  
Si oui, pourquoi et avec quels paramètres?

---

**Réponse :**

**4.1** Depuis sa création et jusqu'à maintenant, le FEÉ n'a pas jugé nécessaire de prévoir une somme d'argent additionnelle qui se retrouverait sous la rubrique « *Contingence* » dans son budget annuel. En effet, lors de la préparation de son plan d'action annuel, le Comité de gestion du FEÉ tente d'évaluer le plus exactement possible ses besoins budgétaires et il soumet le tout à des fins d'approbation à la Régie lors du dossier tarifaire de Gaz Métro.

Par ailleurs, dans sa décision de l'an dernier, la D-2006-140, la Régie indiquait qu'elle autorisait un montant global annuel pour le FEÉ. De cette façon, le FEÉ bénéficie d'une certaine flexibilité budgétaire opérationnelle et ce, tout en étant conscient de la nécessité de respecter l'enveloppe budgétaire autorisée par la Régie. L'ajout d'un poste budgétaire, sous la rubrique « *Contingence* », ne semble donc pas une nécessité pour le moment.